

**Extrait du Procès-Verbal  
des Délibérations du Comité Directeur**

Séance ordinaire du 10 avril 2024  
(dix avril de l'an deux mille vingt quatre)

sous la présidence de Mme Rachel BAECHTEL,  
Déléguée de la Ville de Rixheim.

**Votants (10) :**

Mme Rachel BAECHTEL, Mme Barbara HERBAUT, M. Gilbert FUCHS,  
Mme Marie-Madeleine STIMPL, M. Noël MULLER, Mme Pierrette KEMPF,  
Mme Emmanuelle BONDUELLE, Mme Catherine SIMON, Mme Denise HERTH,  
Mme Silvana GIRARD.

**Procurations de vote (2) :**

M. Gilbert IFFRIG a donné procuration de vote à Mme Denise HERTH,  
Mme Sandrine KITTLER WALCH a donné procuration de vote à Mme Silvana GIRARD.

**Secrétariat de séance assuré par :**

M. Patrice WINDHOLTZ, Attaché Territorial de la Ville de Rixheim.

SOUS-PREFECTURE

17 AVR. 2024

DE MULHOUSE

**Point 12 de l'ordre du jour**

**Secteur Enseignement**

**Subventions au titre des activités 'Piscine'**

Par délibération n° 8 en date du 23 mars 1999, le Comité Directeur a donné son accord de principe quant à la participation du Syndicat aux frais de déplacement à la piscine et de location des lignes d'eau.

Les Collèges Capitaine Dreyfus de Rixheim et Henri Ulrich de Habsheim ont transmis leurs évaluations des dépenses engagées dans le cadre des activités 'Piscine'.

**Pour le Collège de Rixheim :**

Pour l'année scolaire 2023/2024, l'activité concerne les élèves de 6<sup>ème</sup>, ainsi que les élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> SEGPA. Le collège organise 118 séances au Centre Nautique de l'Ile-Napoléon, pour un coût de

3.360,00 € de transport

4.118,20 € d'entrées piscine (118 lignes d'eau X 34,90 €)

-5.083,00 € de participation de la Collectivité européenne d'Alsace

2.395,20 € au total.

**Pour le Collège de Habsheim :**

Pour l'année 2024, le collège organise 38 séances au Centre Nautique de l'Ile-Napoléon. pour un coût de

5.640,00 € de transport (60 déplacements x 94,00 €)  
2.443,00 € d'entrées piscine (70 lignes d'eau X 34,90 €)  
-2.524,40 € de participation de la Collectivité européenne d'Alsace  
5.558,60 € au total.

*Les membres du Comité-Directeur s'interrogent quant à la cohérence des données fournies par les 2 collèges. Aussi, ces demandes seront réexaminées lorsque les 2 établissements auront fourni les décomptes réels des charges et produits liés à l'activité, justifiés par les factures liquidées et les participations encaissées.*

## LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- d'ajourner les demandes de subvention au titre des activités Piscine, dans l'attente des décomptes réels des charges et produits, justifiés par les factures liquidées et les participations encaissées.-

**SOUS-PREFECTURE  
17 AVR. 2024  
DE MULHOUSE**

◆◆◆◆

Délibéré comme dessus.  
Pour extrait conforme.  
RIXHEIM, le 11 avril 2024



La Présidente :

Rachel BAECHEL

Le Secrétaire de séance :

Patrice WINDHOLTZ

### Voies et délais de recours

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le 24/04/2024